## Travail dirigé (ART6053)

**DÉFINITION**

Le travail dirigé ART6053 est un travail individuel de 9 crédits effectué sous la direction d’un professeur ou chercheur de l’université de Montréal, dans le domaine de spécialisation de l’étudiant. Il est approuvé par le Comité de gestion du D.É.S.S. en Arts, création et technologies.

L’étudiant est responsable d’élaborer son travail et de se trouver un directeur de recherche. Dans l’élaboration de son projet, l’étudiant est encouragé à demander l’aide du responsable du séminaire ART6001 ou du responsable de programme.

**HEURES CONSACRÉES AU TRAVAIL DIRIGÉ**

L’ampleur du Travail dirigé ART6053 est définie par son nombre de crédits. Le Règlement pédagogique définit un crédit étudiant comme suit: (a. 1.10 ) :

*Le crédit est une unité qui permet à l'Université d'attribuer une valeur numérique aux études et au travail exigés d'un étudiant pour atteindre les objectifs d'une activité d'enseignement ou de recherche. Le crédit représente quarante-cinq heures consacrées par l'étudiant à une activité de formation y compris, s'il y a lieu, le nombre d'heures de travail personnel jugé nécessaire par l'Université. Ainsi, par exemple, un crédit représente :*

* *une heure de cours et deux heures de travail personnel pendant un trimestre ou*
* *(b) deux heures de travail pratique et une heure de travail personnel par semaine pendant un trimestre ou*
* *(c) trois heures par semaine consacrées à la recherche pendant un trimestre*.

Ainsi, un travail dirigé de 9 crédits comme ART6053 *Travail dirigé* correspond à **27 heures consacrées au projet par semaine, pendant 15 semaines, soit environ 405 h.**

Ce travail peut se faire de façon intensive ou être réparti sur une ou deux sessions.

**INSCRIPTION À ART6053**

La description du Travail dirigé doit se faire obligatoirement via le formulaire ART6053. Des documents additionnels peuvent s’ajouter au formulaire, si nécessaire.

Lorsque le formulaire est signé par toutes les personnes impliquées, l’étudiant remet une copie du formulaire à la technicienne en gestion des dossiers étudiants (TGDE), qui procède alors à l’inscription.

## Formulaire ART6053- Travail dirigé

*Plan type préliminaire à être approuvé par la responsable de programme*

1. **IDENTIFICATION DE L’ÉTUDIANT**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Nom : |  | Prénom : |
| Matricule : |  |  |

1. **DESCRIPTION DU TRAVAIL DIRIGÉ**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Titre du travail : |  | Directeur de recherche (professeur à l’UdeM) : |
| Dates de réalisation : |  | Lieu de réalisation : |

1. **Objectifs du TRAVAIL DIRIGÉ**

|  |
| --- |
| (NOTE : Identifier les objectifs de formation visés par ce travail dirigé - environ 10 lignes) |

1. **Contexte et description détaillée du TRAVAIL DIRIGÉ**

|  |
| --- |
| (NOTE : Contexte de réalisation de ce travail dirigé. Présenter une revue de littérature préliminaire sur le sujet, suivie d’une description détaillée des activités et méthodes utilisées durant le travail dirigé. Cette section devrait être de 2 à 5 pages. Référer au besoin à un document que vous annexerez.) |

1. **Démarche**

|  |
| --- |
| (NOTE : Présenter le projet en étapes avec un estimé de temps requis pour compléter chacune d’elles. *Exemple :*  Prise de connaissance du domaine à explorer et rencontre préparatoire avec le directeur de recherche : 19h  Élaboration de la démarche de recherche documentaire : documents, sites,, personnes-ressources : 20h  Analyse, description, synthèse et prise de position sur le domaine d’études : 30h) |

|  |
| --- |
| (NOTE : Préciser les dates prévues pour les grandes phases de ce travail dirigé, en particulier la date de remise du rapport préliminaire et celle du rapport final.) |

1. **Échéancier**
2. **Supervision – Rencontres**

|  |
| --- |
| (NOTE : Prévoir dès le début de la session le nombre et les dates de rencontre avec le directeur de recherche et le superviseur externe, s’il y a lieu). |

1. **Évaluation**

|  |
| --- |
| (NOTE : Déterminer les modalités de l’évaluation. *Exemple :* Rapport final : 70% - Évaluation de la prestation: 30%. L’évaluation du rapport sera faite par le directeur de recherche. L’évaluation de la prestation de l’étudiant durant le T.D. prendra en compte le respect des échéanciers, la qualité du travail accompli, la capacité d’initiative de l’étudiant et son autonomie. Cette évaluation sera faite par le directeur de recherche. |

1. **Signature des partenaires**

Étudiant : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Directeur de recherche : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Responsable du programme : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_